

Représentant de proximité du CSE



Prévention - Sécurité

Référence formation : 6-SP-RPROX - Durée : 2 jours

Objectifs

Comprendre la mission du représentant de proximité
Connaître les moyens d'actions pour être capable d'exercer sa nouvelle fonction
Comprendre comment interagir avec les différents acteurs

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Contenu pédagogique

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

Rappel réglementaire sur la création du représentant de proximité

Rappel réglementaire sur la création du représentant de proximité

Le CSE en bref

Le CSE en bref

- Ses attributions
- Le mandat
- Le fonctionnement

Les notions en matière de prévention

- Les principes de base de la prévention
- La santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les responsabilités
- La connaissance des différents acteurs

Le mandat du représentant de proximité

- Les missions



XXL Formation

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76

- Les moyens
- Les échange avec le CSE

Les risques professionnels et les conditions de travail

- Définition du risque et les différentes typologies
- Recenser les suggestions des salariés de l'entreprise
- Analyser, recueillir et évaluer les risques (DUER)
- Les mesures de prévention
- L'approche par la Qualité de Vie au Travail
- Le compte professionnel de prévention

Les autres missions possibles

- Prévenir les situations de harcèlement
- Reconnaître les charges de travail trop importantes
- Etre capable de recommander des actions de nature à améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail
- Etre un relai de communication interne

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné

Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné

Organisation	Les sessions de formation ont lieu de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Profil formateur	<ul style="list-style-type: none">• Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention• Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité
Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">• Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.• Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion - discussion.• Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.• Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.• Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)



XXL Formation

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76

Moyens techniques en formation présentielle

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec :

- Ordinateurs
- Vidéo projecteur ou Écran TV interactif
- Tableau blanc ou Paper-Board

Moyens techniques en formation distancielle

A l'aide d'un logiciel comme © Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant.

- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.
- Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com

Modalités d'évaluation

- Positionnement préalable oral ou écrit.
- Feuille de présence signée en demi-journée.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide de la certification **NULL** : <https://www.francecompetences.fr/recherche/NULL>

Public concerné

Salariés - Demandeur d'emploi - Reconversion professionnelle

Adaptation pédagogique et matérielle

Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

**XXL Formation**

34 rue Raymond Aron
76130 Mont Saint Aignan

Tél : 02 35 12 25 55 – Fax : 02 35 12 25 56

N° siret : 485 050 611 00014 – N° d'agrément : 23.76.03752.76